

bureaux de se servir , avec la permission des magistrats , de ces moyens innocents de secourir les pauvres , et de maintenir ces maisons de charité , qui étaient en danger de tomber ; on fit choix de ceux qui devaient se charger de l'exécution , et comme celle-ci qui fut proposée par l'hôpital de la Charité , en 1699 , et qui vient d'être tirée , me paraît l'une des plus régulières que l'on ait faites , c'est celle que je considère comme un modèle le plus exact qu'on puisse suivre.

On commença par demander au roi la permission d'ouvrir cette loterie , en lui exposant les pressants besoins de cette maison , et en lui représentant que l'étendue des charges de l'Aumône Générale avait inspiré aux Directeurs de faire une seconde loterie. On remontra le secours qu'en pouvait tirer une infinité de malheureux , l'exactitude et la fidélité avec laquelle avait été tirée la loterie qu'on venait de faire. Toutes ces raisons persuadèrent le roi de la permettre , ce qu'ils apprirent par une lettre du contrôleur général , l'un des quatre secrétaires d'état.

Il fut ensuite arrêté qu'elle serait de sept cent mille livres , dont il serait levé quinze pour cent sur les quatre premiers lots , et dix pour cent sur tous les autres.

Pour remplir cette somme de sept cent mille livres , on fit cinquante mille billets de quatorze livres chacun , dont mille seraient bons lots et les autres quarante neuf mille de nulle valeur.

Le bureau députa pour recevoir ceux qui voudraient prendre des billets trois des administrateurs.

M. de la Valette , président au bureau des finances de la Généralité de Lyon , ancien prévôt des marchands et l'un des présidents de l'Aumône générale , M. de Lafont , ancien échevin , et M. Trollier le jeune , banquier en cette ville , qui s'étant partagés entre eux les cinquante mille billets à distribuer , prirent des registres chiffrés et paraphés par le lieutenant général et par les administrateurs , où ils écrivirent les noms de ceux dont ils recevaient l'argent , et le mirent , tous les huit jours , dans un grand coffre des Archives de la Charité , dont chacun avait une clef différente , afin qu'il ne pût être ouvert que de tous les trois ensemble.

On fit , en même temps , cinquante mille petits quarrés de papier d'une même grandeur , sur lesquels s'écrivaient les noms , la sentence ou la devise de ceux qui avaient donné de l'argent , et l'un des cinquante mille numéros en chiffre et écrit tout au long , pour éviter les erreurs de compte , lesquels billets étaient collés et mis dans une boîte , et un semblable billet était délivré à chacun de ceux qui avaient donné leur argent pour leur servir de mémoire pour leur sûreté.